

ARBITRAGE	Intitulé :	REGLEMENT COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE		
	VOTE AG 30 JUIN 18	MODIF CD 30 JUIN 18 VOTE CD+AG 30 JUIN 18	ANNEXE : Charte Régionale	
	Auteurs : JM SAGET/ETR/ELUS	Nb. pages : 9	Diffusion : Générale	

Plus d'informations : Règlement CNA

1/1) La Commission Régionale d'Arbitrage (CRA)

Président : G.MICHON	CTS : JM SAGET
CD 72 : E.DAVY	Fleuret : THOMAS CALMON
CD 53 : B.PINCEMAILLE	Epée : DAPHNEE CAPRAJA
CD 49 : P.MASSON	Sabre : H.LE GRILL
CD 44 : J.MOINE	CD 85 : N.DELOM

VALIDATION Arbitrage Régional

Pour prétendre à l'obtention de son diplôme d'arbitre régional, le stagiaire devra passer et obtenir une partie théorique et une partie pratique.

Partie théorique :

Le stagiaire devra passer et obtenir sa partie théorique lors de la Journée Nationale de l'Arbitrage (JNA). Il existe 2 JNA par saison : l'une en septembre et l'autre en juin. Dans le cas où un stagiaire se présente à plusieurs JNA, son meilleur statut lui sera gardé.

Partie pratique :

L'évaluation pratique se fera au minimum sur une saison complète, et le stagiaire devra arbitrer au moins 3 journées dont 1 au moins dans la Ligue d'Escrime des Pays de la Loire, au niveau régional minimum (championnat ligue, challenge, zone, interzones, circuits nationaux vétérans,) sur 2 week-ends différents. Il devra avoir effectué son cursus de stage de formation proposé par la Ligue d'Escrime des Pays de la Loire.

Ce cursus et ces 3 journées de validation pratique (3 compétitions en ou hors Ligue **avec avis favorables à chacune des 3 évaluations**). Pour les épreuves hors Ligue vous devez demander une fiche de certification à cra@escrime-pdl.org ne sont qu'un pré-requis à l'obtention du diplôme. Si la CRA estime que le stagiaire n'est pas prêt, elle pourra lui demander de continuer sa formation sur une ou plusieurs saisons.

Critères pris en compte pour la validation :

Nombre de journées arbitrées dans et en dehors du territoire de la ligue / niveau des compétitions arbitrées / catégories des personnes arbitrées / niveau des matchs arbitrés (poules, TED : quart – demi – ou finale) / *critères non exhaustifs*

Les fiches d'évaluations peuvent être remplies par :

Les membres de la CRA titulaires d'un diplôme d'arbitre / Les membres de l'ETR / Le CTS. Les arbitres nationaux et internationaux de la Ligue.

Le stagiaire devra s'assurer en amont de la présence d'un examinateur sur la compétition où il se rend. Soit en rendant en début de saison son Plan Régional d'Arbitrage, soit en contactant le Président et le représentant d'arme de la CRA, soit le jour même en début de compétition en demandant s'il peut être évalué.

La validation ne pourra au mieux intervenir qu'à la fin de la 1^{ère} saison suivant l'obtention de la JNA. Après cette 1^{ère} saison elle interviendra dès que le stagiaire sera jugé apte.

1/2) Les Commissions TERRITORIALES d'Arbitrage (CTA)

Les Comités Départementaux doivent fournir à la CRA :

- Les organigrammes de leur Commission TERRITORIALE d'Arbitrage
- Les listes des compétitions (dates & lieux) où les arbitres en formation TERRITORIALE seront évalués.
- Sur chacune de ces compétitions, les arbitres en formation TERRITORIALE pourront obtenir un visa apte.
- La liste des personnes accréditées pour les évaluations pratiques, à laquelle s'ajoute la liste des personnes accréditées au niveau régional.
- La ou les fiches d'évaluations TERRITORIALES. A défaut ce sont celles de la région qui feront référence.
- Le ou les diplômes vierges de leur département.
- Un diplôme sera décerné à la fin de chaque saison aux arbitres en formation ayant validé leur diplôme.
- A la fin de chaque saison, et au minimum 15 jours avant la JNA de juin, la liste des personnes ayant validé leur diplôme départemental.

2) BAREME DES INDEMNITES

2 Sandwichs 2 boissons 1 dessert CD14/5/16 à hauteur de 10€ maximum AG2016

BAREME DES INDEMNITES				
TYPE COMPETITIONS	Indemnité Arbitrage par Jour (I.A.P.J.)			Supplément "P.E."
	Etranger	France		
DIPLOMES	M20 M17 Cht Monde Ve	C.M. Seniors C.M. M20	CEE M17 C.N. ELITE et Chts France	Prime Eloignement
INTERNATIONAL	80,00 €	80,00 €	70,00 €	80,00 €
NATIONAL	70,00 €		60,00 €	
FORMATION NATIONALE			50,00 €	
REGIONAL			40,00 €	
FORMATION REGIONALE			25,00 €	
TERRITORIAL			25,00 €	
FORMATION TERRITORIALE			20,00 €	

3) Les arbitres en activité

Cf : Règlement CNA

Afin de mettre à jour cette liste d'arbitres en activité de la Ligue d'Escrime des Pays de la Loire,

- Les organisateurs devront faire parvenir au Président de la CRA, les noms et prénoms des arbitres ayant officié lors de leur compétition.

Les arbitres devront également remplir et envoyer au maximum 15 jours avant la JNA de juin, au Président de la CRA, un document récapitulatif de leur activité lors de la saison.

* **Arbitre National FFSU = niveau arbitre régional FFE**

F = Formation / D = Départemental / R = Régional / N = National / I = International

4/1) Les quotas d'arbitres sur organisations de la Ligue

Modalités générales :

L'inscription du ou des arbitres se fait sur le site FFE en même temps que celle des tireurs ou des équipes.

Si un arbitre est absent le jour de l'épreuve (voir chapitre 4 Sanctions ci-dessous).

Rappel en individuel : 1 arbitre, non tireur ce jour là, à partir de 4 tireurs engagés dans 1 arme (ex : fleuret H & D benjamin = 1 arme). Donc on est obligé d'inscrire un autre arbitre, non tireur ce jour là, pour une autre arme atteignant cette limite.

En plus de la règle fédérale expliquée ci-dessus, la Ligue d'escrime des Pays de la Loire rajoute un quota par palier de 7 tireurs présentés le même jour dans une organisation dans une même arme (on entend par arme par exemple tout ce qui concerne le fleuret)

Fleuret / Epée = Nombre de tireurs inscrits	0 à 3	4 à 7	8 à 14	15 à 21	22 et plus
Fleuret / Epée = Nombre d'arbitres à inscrire en tout	0	1	2	3	4
Sabre = Nombre de tireurs inscrits	0 à 3	4 à 8	En fonction du nombre de tireur et des représentativités des clubs.		
Sabre = Nombre d'arbitres à inscrire en tout	0	1			

La date limite des inscriptions fixée par la FFE

En cas de deux épreuves le même jour avec des horaires décalés, l'arbitre devra être présent dès le début de la 1ère épreuve, si des tireurs de son club sont inscrits dans les deux épreuves.

Epreuves par équipe : voir, ci-dessous, tableau quota arbitre à partir des équipes engagées dans 1 arme sur un même jour (ex : toutes les équipes inscrites en fleuret = 1 arme). Donc on est obligé d'inscrire un autre arbitre non tireur ce jour là, pour une autre arme atteignant cette limite.

Nombre d'équipes inscrites	1 à 2	3 à 4	5 et plus
Nombre d'arbitres à inscrire en tout	1	2	3

4/2) Sanctions : quota d'arbitres sur organisations de la Ligue

Si un club n'honore pas son quota d'arbitre sans accord préalable du référent CRA (cf dérogations ci-dessous), alors les sanctions suivantes seront appliquées :

Amende due à la ligue = 100€ forfaitaire par arbitre manquant.

Ce qui n'exemptera pas le club et/ou l'arbitre fautif de devoir s'expliquer devant la commission de discipline et du Président de la CRA, de la Ligue.

4/3) Dérogations : quota d'arbitres sur organisations de la Ligue

En amont

Lorsqu'il y a plusieurs compétitions le même jour, les clubs qui rencontrent des difficultés pour assurer la règle des quotas devront justifier de l'engagement des tireurs et des arbitres dans les différentes compétitions avant la fin des inscriptions aux dites compétitions.

La CRA évaluera la situation et décidera d'accorder la dérogation ou non.

Pour que la dérogation soit accordée, il faut :

- L'accord de l'arbitre de remplacement
- L'accord du président et/ou du maître d'armes de son club
- L'accord du président de la CRA

Le jour de la compétition

Si un arbitre inscrit sur une feuille d'engagement n'est pas présent, au début de l'épreuve, le Directoire Technique, le jour de la compétition, pourra autoriser une dérogation exceptionnelle, en cas de force majeure suite à un événement grave et subit.

5/1) Président de la CRA ou son représentant: Son Statut

Pour les épreuves de Ligue, un représentant de la CRA ou son délégué sera présent.

Il sera pris en charge par la Ligue pour la totalité de ses frais et indemnités.

Il est, de droit, membre du D.T, et règlera conjointement avec le référant d'armes au sein du DT les litiges liés à l'arbitrage sportif.

5/2) Président de la CRA ou son représentant: Son Rôle

Etre membre du Directoire Technique

Vérifier l'application de la règle des quotas (**Clubs et organisateurs**)

Vérifier le niveau et l'identité des arbitres engagés et présents

Superviser la désignation des arbitres (poules et matchs), et les observer durant la compétition

Signaler au DT les arbitres qu'il faut conserver au fur et à mesure du déroulement de la compétition

Expliquer aux arbitres leurs éventuelles erreurs afin d'améliorer leur prestation

Demander aux représentants d'armes une évaluation des arbitres qui sera transmise à la CRA.

Autres points :

Aucun membre du Directoire Technique ne pourra arbitrer lors des compétitions.

Cependant, en cas de situation exceptionnelle qui pourrait nuire au bon déroulement de la compétition ou à l'équité et sur avis favorable du DT, un de ses membres pourrait être amené à officier.

Celui-ci ne fera plus partie du DT lors de sa Présidence de Jury. Il sera alors nécessaire de modifier le DT ponctuellement en désignant un nouveau membre aux compétences équivalentes afin de conserver l'effectif.

Aucun arbitre ne sera dispensé et sous aucun prétexte sans avis du Président de CRA ou de son représentant.

CERTIFICATION DE LA FORMATION SELON LES NIVEAUX DE DIPLOMES

	BLASON VERT	ARBITRE TERRITORIAL	ARBITRE REGIONAL	ARBITRE NATIONAL	ARBITRE INTERNATIONAL
QUI ?	Tout Licencié à la F.F.E.			Tout licencié à la FFE de moins de 60 ans	Arbitre National depuis 3 saisons Etre inscrit auprès de la FIE
Quelle Catégorie ?	M13 1ère année	M13.2 (Formation) M15.1 (Titulaire)	M15.2ème année	Avoir 18 ans dans l'année civile	DE 21 ANS à 50 ANS
Quel Niveau ?	/	BLASON VERT	ARBITRE TERRITORIAL	ARBITRE REGIONAL DEPUIS UN AN	La CNA présente les candidats au Bureau Fédéral pour validation
Candidature	En Club	Auprès de la CDA 30 jours avant la J.N.A.	Auprès de la CRA 30 jours avant la J.N.A.	Engagement en ligne 30 jours avant la JNA	Le Bureau Fédéral présente les candidats à la FIE
Session	/	Juin et Septembre de chaque année	Juin et Septembre de chaque année	Session de Juin en ligue et session de septembre en stage	Dates fixées par la FIE
Partie Théorique	En Club	20 Questions	30 Questions	40 Questions	Epreuve Vidéo + entretien + épreuve pratique
Durée	/	30 Minutes	30 Minutes	40 Minutes	
Note	/	Obtenir 15/20	Obtenir 25/30	Obtenir 35/40	
Validité Partie Théorique	/	Un, deux ou trois ans (suivant les niveaux)			
Stage de Formation	/	Stage obligatoire 1 JOUR (JNA de septembre)	Stage obligatoire 1 JOUR (JNA de septembre)	Stage obligatoire 1 JOUR	
		Tous les candidats pourront se présenter à une deuxième session qui aura lieu en ouverture du stage obligatoire.			
		Stage Arbitre citoyen (20 Heures) - Formation supplémentaire			
Partie Pratique	En Club	Deux épreuves Territoriales	Trois épreuves Régionales	FLEURET, EPEE, SABRE : Cursus de 5 épreuves nationales (3 SE ou M20, 2 VE ou M17) + Evaluation sur deux Championats France 2ème arme présentée Cursus de 2 épreuves nationales (Seniors, M20 ou M17) + Evaluation sur 1 CHF	
Validité Partie Pratique	IDEM VALIDITE PARTIE THEORIQUE				

L'ouverture des inscriptions est possible à partir de 30 jours avant la JNA.

FORMATIONS SELON LES INSTANCES

	CATEGORIE	RESULTAT QCM	STATUT		RESULTAT QCM	STATUT	CURSUS de FORMATION								RESULTAT FORMATION	STATUT	
RESPONSABLE FORMATION	CURSUS NIVEAU TERRITORIAL																
	QCM JUIN			JUIL	AOU	QCM SEPTEMBRE		OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	
TERRITOIRE	M13 2ème année	ADMIS (20 à 15)	FD		ADMIS (20 à 15)	FD	CURSUS TERRITORIAL								ADMIS	TER	
		AJOURNES (à partir de 14)	DOIT REPASSER SON QCM EN SEPTEMBRE		AJOURNES (à partir de 14)	DOIT RECOMMENCER								CONTI NUE	FD		
	SAISON N+1 (*)																
	CURSUS DEPARTEMENTAL 2ème année												ADMIS	TER			
												AJOURNE		DOIT RECOMMENCER			
RESPONSABLE FORMATION	CURSUS NIVEAU REGIONAL																
	QCM JUIN			JUIL	AOU	QCM SEPTEMBRE		OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	
REGION	M15 1ère année plus Adultes +18 ans	ADMIS (25 à 30)	FR		ADMIS (25 à 30)	FR	CURSUS REGIONAL								ADMIS	REG	
		AJOURNES (à partir de 24)	DOIT REPASSER SON QCM EN SEPTEMBRE		AJOURNES (à partir de 24)	DOIT RECOMMENCER								CONTI NUE	FR		
	SAISON N+1 (*)																
	CURSUS REGIONAL 2ème année												ADMIS	REG			
												AJOURNE	TER	DOIT RECOMMENCER			
RESPONSABLE FORMATION	CURSUS NIVEAU NATIONAL																
	QCM JUIN			JUIL	AOU	QCM DEBUT STAGE		OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	
C.N.A.	M20 1ère année	ADMIS (35 à 40)	FN		ADMIS (35 à 40)	FN	CURSUS NATIONAL								ADMIS	NAT B	
		AJOURNES (à partir de 34)	DOIT REPASSER SON QCM EN SEPTEMBRE		AJOURNES (à partir de 34)	DOIT RECOMMENCER								CONTI NUE	FN		
	SAISON N+1 (*)																
	CURSUS NATIONAL 2ème année												ADMIS	NAT B			
												AJOURNE	REG	DOIT RECOMMENCER			
(*) Présentation d'une deuxième arme : une année supplémentaire accordée pour le passage de la deuxième arme																	

**TABLEAU CORRESPONDANCE POUR LE PASSAGE DU QCM
PROCHAINE OLYMPIADE (2016 à 2020)**

09 2016	2016/2017		09 2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	CORRESPONDANCE QCM
	ANNEE NAISSANCE			ANNEE DE NAISSANCE			
VE	4	1947 et avant	VE	1948 et avant	1949 et avant	1950 et avant	
	3	1948 à 1957		1949 à 1958	1950 à 1959	1951 à 1960	
	2	1958 à 1967		1959 à 1968	1960 à 1968	1961 à 1970	
	1	1968 à 1977		1969 à 1978	1970 à 1979	1971 à 1980	
SE	1996 et avant	SE	1997 et avant	1998 et avant	1999 et avant		
M20	3	1997	M20	1998	1999	2000	
	2	1998		1999	2000	2001	Peuvent être titulaire Arbitre Nat.
	1	1999		2000	2001	2002	Peuvent entrer en Formation Nat.
M17	3	2000	M17	2001	2002	2003	
	2	2001		2002	2003	2004	Peuvent être titulaire Arbitre Rég.
	1	2002	M15	2003	2004	2005	Peuvent entrer en Formation Reg.
		2004		2005	2006	Peuvent être titulaire Arbitre Ter.	
M14	3	2003	M13	2005	2006	2007	Peuvent entrer en Formation Ter.
	2	2004		2006	2007	2008	Passent le blason vert
	1	2005		2007	2008	2009	
M11	2	2006	M11	2007	2008	2009	
	1	2007		2008	2009	2010	
M9	2	2008	M9	2009	2010	2011	
	1	2009		2010	2011	2012	
M7	2	2010	M7	2011	2012	2013	
	1	2011		2012	2013	2014	
M5	2012 et après	M5	2013 et après	2014 et après	2015 et après		

ARBITRES EN FORMATION				
FORMATION TERRITORIALE	FORMATION REGIONALE	FORMATION NATIONALE	FORMATION CONTINENTALE	FORMATION INTERNATIONALE
Niveau M13-M15 Arbitre les épreuves territoriales de M9 à M13	Arbitre les épreuves territoriales, régionales, de zone et d'interzone de M11 à M20 maximum.	Arbitre toutes les épreuves du niveau territorial jusqu'au niveau national, y compris les championnats de France	En attente du texte officiel FIE	Arbitre toutes les épreuves du niveau territorial jusqu'au niveau continental, y compris les championnats de France ainsi que les épreuves internationales permises par la FIE. Il doit s'engager à arbitrer pendant l'olympiade, à partir de sa présentation, par la FFE, au niveau international.
Niveau M17-M20 et Seniors Arbitre toutes les épreuves territoriales et les épreuves régionales de M9 à M15	Dans le cadre de sa formation, il pourra arbitrer les circuits nationaux avec l'autorisation de sa C.R.A. Dans la mesure du possible, il arbitrera avec un arbitre confirmé qui l'accompagnera			
ARBITRES DIPLOMES				
ARBITRE TERRITORIAL	ARBITRE REGIONAL	ARBITRE NATIONAL	ARBITRE CONTINENTAL	ARBITRE INTERNATIONAL
Arbitre les épreuves territoriales et régionales, sous réserve d'être, au minimum, de la même catégorie d'âge.	Arbitre les épreuves territoriales, régionales, de zone et d'interzone.	Arbitre toutes les épreuves du niveau territorial jusqu'au niveau national, y compris les championnats de France	En attente du texte officiel FIE	Arbitre toutes les épreuves du niveau territorial jusqu'au niveau international, y compris les CHF.
	A partir de M15, il peut, avec l'accord de sa CRA et de la CNA, arbitrer la FDJ, les CN et les championnats de France.	L'arbitre National peut être sollicité par la CNA pour officier sur une épreuve continentale en France ou à l'étranger		
	Il peut, avec l'accord de son référent d'armes CNA, arbitrer la catégorie seniors.			
				A l'obtention du diplôme international, il doit s'engager à arbitrer pendant quatre saisons, Dans le cas contraire, il devra rembourser ses frais de formation à la FFE.

Promouvoir le concept « Arbitre – citoyens du sport » autour de stages pour la formation des arbitres fédéraux.

1. Objectif :

Promouvoir les valeurs citoyennes et le civisme au travers des stages de formation d'arbitres territoriaux et régionaux.

2. Mise en œuvre :

- a. Inscrire dans la réglementation de l'arbitrage, un cursus de formation où apparaît clairement un stage de 20h de formation (3 jours) piloté par les CTS.
- b. Élaborer un contenu de formation précis qui prend en compte la dimension citoyenne dans le rapport entre les arbitres et les tireurs.

3. Outils :

- a. Décliner un stage de formation arbitre de 20h au niveau de chaque région chaque année.
- b. Organiser ce stage en commun avec un stage d'entraînement de tireurs et considérer que tous les tireurs sont aussi des arbitres et tous les arbitres peuvent être des tireurs.
- c. Promouvoir l'opération en offrant un TEE-SHIRT « arbitre – Citoyens du sport » financé sur la CO, à l'ensemble des participants sur le territoire.

4. Critères d'évaluation :

- a. Nombre de stages organisés.
- b. Effectif global des arbitres en formation ayant participé à ce stage

DOCUMENTS A CROISER AVEC LES MISES A JOUR DE LA CNA